

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2015

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON,
Francine JACQUET, Brigitte DOUVRE, Gaël MONNERET,
Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Sara GALLASSO.

Absents excusés : Pascal SIMONET, Christophe MARION, Nicolas GARCIN qui a donné pouvoir à Francine JACQUET.
a été élue **secrétaire** : Sara GALLASSO

1) **Le compte-rendu** de la réunion du Conseil Municipal du **jeudi 19 février 2014**. est approuvé à l'unanimité.

2) **Délibérations** :

N°5 / 2015 : changement de locataire dans l'appartement N° 2 en mairie. Ilk est attribué à Madame Stellacci.

N°6 / 2015 : facturation à ECLA du travail de Benoit Rampant sur les stations d'épuration de Pannessières et La Lième.

3) **Points à l'ordre du jour** :

- Vote du bilan du compte administratif 2014.

Le compte de fonctionnement présente un résultat d'exécution excédentaire de 36993,38 €.

Le compte d'investissement présente un résultat d'exécution excédentaire de 9810,98 €.

Des travaux entrepris en 2014 n'ont pas été réalisés ou facturés. Ils représentent un déficit d'investissement de 32055,68 €. Ils seront inclus dans le budget 2015.

Le résultat d'exécution du budget général est de 185392,12 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité. (Le maire ne vote pas ce compte.)

- Vote du compte de gestion 2014.

Les chiffres donnés par les services de la comptabilité sont identiques à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

- Débat et vote du budget primitif 2015.

Le maire présente le budget primitif 2015 en insistant sur la nécessité qu'il y a de réduire les dépenses de fonctionnement. En effet, les recettes baissent en 2015, notamment du fait de la diminution de la dotation de l'Etat. Il convient donc de faire un réel effort pour limiter les dépenses et assurer à la fois le remboursement de la dette communale et le maintien des investissements nécessaires destinés à assurer l'entretien du village. (Voirie, bâtiments communaux ...) Les premiers articles concernés par ces économies seront le fleurissement et l'éclairage public.

Le budget du CCAS est reconduit. Sa répartition sera rediscutée lors d'un prochain conseil.

Les différentes subventions seront modifiées, à l'exception de celle attribuée au

Souvenir Français. La plupart sont minorées (Sauvegarde du Patrimoine, Avenir Lons nord est, Fanfare de Conliège). Celle attribuée au Vol Libre est supprimée. Le Conseil s'engage cependant à aider les associations sur des actions précises. (Aide aux enfants des écoles engagés dans un voyage par exemple)

Le taux d'imposition restera inchangé en 2015.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

4) Questions diverses :

- Gaël Monneret présente l'avancée des travaux du terrain de jeux. Les plantations et la mise en place de la barrière côté route de Champs Fleuris sont terminées, ainsi que les travaux de terrassement. Les jeux seront mis en place début avril. Le parc devrait être ouvert en mai. Un grillage est posé le long de la propriété de Monsieur Clairotte afin d'éviter les incursions trop nombreuses dans son jardin. (A vélo parfois !)
- Bornage du terrain de jeux : afin de préciser les limites de la parcelle, et dans l'éventualité de la pose d'une clôture, une opération de bornage est en cours, attribuée au cabinet ABCD de Montmorot.
- Elections des 22 et 29 mars. Le maire a rencontré certains candidats qui avaient demandé un rendez-vous en mairie afin de mieux connaître les desiderata de la commune. Le maire a insisté sur l'importance de la gratuité des transports scolaire du primaire, sur la nécessité de conserver le classement des routes départementales sur la commune et l'aide aux investissements. Le contournement Est de Lons a été également évoqué. Merci à ces candidats qui ont tenu à s'informer des difficultés rencontrées par la commune.
- Francine Jacquet fait le compte-rendu de la réunion de l'association de défense de la Vallée de la Vallière. Le Président Perny présente l'évolution du projet d'aménagement de la côte de Montaigu et déclare que les travaux commenceront fin mars. Monsieur Chavon fait le bilan des différentes actions menées par l'association, notamment dans le domaine éco-citoyen. A partir d'un diaporama, Monsieur Vié montre le « poids » du sur-emballage dans les volumes transportés par les camions et invite chacun à consommer des produits locaux afin de réduire la circulation des poids lourds.
- L'association Loisirs et Culture demande à la commune la prise en charge de l'achat d'un réfrigérateur et de verres gravés à l'écusson de la commune. Ils seraient mis à disposition pour les différentes manifestations. Un devis est demandé.
- La prochaine réunion de l'association de Sauvegarde du Patrimoine aura lieu en mairie de Pannessières le 17 avril prochain.

5) Informations générales :

- Le Conseil Général accorde la subvention demandée par la commune pour les travaux de l'aire de jeux.
- Dans une réponse à la lettre du maire, le Conseil Général renonce à modifier le statut des routes départementales situées sur la commune.
- La commission impôts s'est réunie le vendredi 13 mars à 14 heures. Elle a procédé à quelques ajustements concernant les immeubles de Pannessières.

- Monsieur Ghini, représentant du corps des pompiers, a présenté au maire un document concernant la protection incendie de la commune. Quelques points sont à améliorer.
- Un enseignant d'anglais propose de venir donner des cours à Pannessières à ceux qui le désirent. Si les intéressés sont suffisamment nombreux, une salle sera ouverte à cet effet en mairie.
- Une troupe de théâtre joue « la nuit de Valogne » de P E Schmitt, une pièce qui met en scène le procès de Don Juan jugé par les femmes qu'il a séduites. Contact sera pris avec la Paroisse pour éventuellement proposer l'église comme lieu de spectacle.
- Des véhicules circulent à contre-sens sur la route de Champs Fleuris malgré les panneaux d'interdiction. Rappelons que ce sens unique est destiné à protéger les enfants qui prennent le bus et qu'il est dangereux de circuler ici à double sens.
- Autorisation est donnée à un traiteur ambulant pour proposer des plats cuisinés le mercredi en fin d'après-midi, sur la place du village.

La séance est levée à 11 h 30, après un bilan d'une première année de gestion par la nouvelle équipe municipale.

Prochaine réunion du conseil : jeudi 16 avril.

Le maire : Maurice MONNET

